

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du lundi 05 décembre 2022**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Nelly GINESTET

**Votants:** 15

**Sont présents:** Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Alain IDEZ, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE

**Représentés pouvoir :** Caroline PERIE pouvoir à Géraldine SUTERA  
Nicole VERDIE pouvoir à Jude CAVAILLE  
Dominique POMPOUGNAC pouvoir à Thierry NOUGARET  
Jean-Claude CUBAYNES pouvoir à Jean-Luc JOUGLAS

**Secrétaire de séance:** Laurent DEPEYROT

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2022.
- 2- Délibérations :
  - SICTOM Les Marches du Sud Quercy : Convention pour le porte à porte
- 3- Etat des Restes à réaliser.
- 4- Questions et informations diverses.
  - Proposition de motion desserte et désenclavement ferroviaire le Lot mérite le respect.
  - Point sur les travaux période de déménagement de la Mairie.
  - Préparation du bulletin communal.
  - Noël de l'école

1- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

**2- Délibérations :**

**Objet : Convention collecte des déchets en porte à porte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023  
D 2022 054**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention qui doit être passée avec le SICTOM les Marches du Sud Quercy concernant la collecte des déchets en porte à porte (convention jointe à la délibération).

Madame le Maire indique que cette collecte à lieu deux fois par semaine (le mardi pour le recyclable, et le mercredi pour les ordures ménagères. Cette prestation représente :

- un surcoût d'un agent
- un surcoût de carburant

Madame le Maire précise que ces frais été supportés par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne lorsqu'il y avait la redevance ordures ménagères.

La Communauté de Communes étant passée à la Taxe Ordures Ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle ne finance plus cette prestation. Pour pouvoir continuer à bénéficier du porte à porte, la commune doit verser une participation au SICTOM les Marches du Sud Quercy.

Le SICTOM demande à la collectivité de lui verser 2 000 € / an pour ce service. Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention, décide :

- de s'engager à régler au SICTOM les Marches du Sud Quercy la prestation de 2 000 € / an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Que les crédits seront prévus au budget primitif 2023
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du SICTOM les Marches du Sud Quercy

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

**Objet: Motion pour la desserte et le désenclavement ferroviaire du département du Lot - D 2022 055**

*Considérant* la motion du Conseil Départemental du Lot relative à la desserte et au désenclavement ferroviaire, adoptée à l'unanimité lors de sa session du 14 novembre 2022 ;

Madame Nelly GINESTET propose aux membres du conseil d'adopter la même motion.

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, Le Conseil Municipal réaffirme une fois de plus son engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

Le Lot mérite le respect ! Les élus communaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

**1) Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).**

Les élus communaux demandent à l'Etat d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Etienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». A cet égard, le Département se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

**2) Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus.**

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127M€ manquants, les quatre Régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par

le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. A ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10M€. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

### 3) Nous refusons une desserte du Lot au rabais.

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente motion.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

### 3- Etat des restes à réaliser 2022.

#### Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créditeur	Justification	Dépense inscrite au budget
2041512 - 231	Equipement sportif	Communauté de Communes	Attestation	3 800 €
21318 - 236	Réserves foncières			50 398.97 €
21311-238	Rénovation énergétique de la mairie			123 322.39 €
2138-239	Hangar de rangement			32 100.00 €
2152-243	Carrefour Tour de Vayrols			500.00 €
2041582-245	Abri-bus Pissepourcel			3 501.24 €
21568-246	Borne à incendie			6 000.00 €
2188-247	Aire de jeux			10 000.00 €

Arrêté le présent état à la somme de : 229 622.60 Euros

#### Etat des restes à réaliser – Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	débiteur	Justification	recette inscrite au budget
1321-238	Rénovat° énergétique de la Mairie	ETAT	Arrêté	10 601.00 €
1322-238	Rénovat° énergétique de la Mairie	REGION	Arrêté	17 350.00 €
1323-238	Rénovat° énergétique de la Mairie	DEPARTEMENT	Arrêté	20 000 €

Arrêté le présent état à la somme de : 47 951.00 Euros

Ces restes à réaliser sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### **4- Questions et informations diverses.**

\* Point sur les travaux de la Mairie :Le déménagement de la Mairie devrait avoir lieu la 1ère semaine des vacances de Noël soit à partir du 19 décembre.

\* Le bulletin communal est en cours de préparation. La commission se réunira le 7 décembre 2022.

\* Aménagement de la place de la Mairie : le projet a été présenté par 1 paysagiste missionné par la DDT du Lot à la Mairie le 30 novembre. Le 19 décembre, le projet sera finalisé par l'architecte avec un plan de financement intégrant la récupération des eaux de pluie.

\* Le Noël de l'école aura lieu le vendredi 16 décembre 2022.

La séance est levée à 20 h 52 minutes.

Le Maire,  
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,  
Laurent DEPEYROT